



S.F.R. Section Fédérale des Retraités

Du gel des pensions aux dernières mesures fiscales (CASA, fiscalisation du supplément pour trois enfants, nouveau calcul de CSG, suppression de la demi-part veuf/veuve ...) en passant par les menaces sur les retraites complémentaires, plus que jamais dans le pays, c'est l'inégale répartition des richesses qui prévaut...

Pas de place dans ce schéma pour assurer à tous l'accès aux soins, pour améliorer les services publics, pas plus que pour l'adoption d'une loi d'adaptation de la

société au vieillissement qui soit ambitieuse.

Les retraité-e-s ne sont pas frappé-e-s au même moment ni de la même façon, mais tous le sont ! Et/ou le seront ...

Le Comité d'Orientation des Retraites lors de son dernier colloque annuel a dessiné ce que pourrait être une nouvelle refonte du système des retraites. Son seul mérite est d'avoir affiché clairement l'objectif: la part des dépenses de retraite dans le PIB (13%) doit rester stable d'ici 2060 ! Comme le nombre de retraité-e-s va

beaucoup augmenter ... il est aisé de deviner la suite.

C'est bien une conception radicalement différente des retraites qui se confirme: un revenu minimum que chacun tentera de compléter ... comme il le pourra !

Notre horizon n'est pas celui-là ! Il se nomme solidarité et justice sociale !

L'appel unitaire (voir p 2) offrira le 17 mars prochain une nouvelle occasion de le partager, de l'expliquer, de l'imposer !

Le groupe d'animation



ENCART

Quelle est la place d'un-e retraité-e dans la société ?

Comment se définit-on retraité-e ?

Comment se vit le passage de la période d'activité à la retraite ? ...

Dossier en pages intérieures. A mettre entre toutes les mains, des retraités et des actifs futurs retraités !

17 mars:

l'appel unitaire

(en page 2)

Dans ce numéro :

Mobilisation !	2
Dossier spécial	III à VI
Pour la photo ... souriez !	7
BD Charlie	8
MGEN dans la tourmente	8



Mobilisation des retraités

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. Par dizaines de milliers, les 3 juin et 30 septembre, ils ont montré leur colère et leur détermination à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale.

Pour nos organisations, la retraite n'est pas un privilège ou une prestation sociale. Elle est un droit obtenu par le travail et son niveau est directement le résultat des rémunérations perçues pendant la vie professionnelle et le nombre d'années cotisées, corrigé de mesures de solidarité.

Inacceptable que 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, que 7 % des retraités de 60 à 69 ans occupent un emploi en 2012, chiffre qui a doublé depuis 2006. La moitié d'entre eux y sont contraints par le montant insuffisant de leur pension.

Inacceptable, aucune revalorisation des pensions depuis le 1^{er} avril 2013 alors que le pouvoir d'achat des retraités baisse depuis des années du fait de l'augmentation constante des dépenses contraintes et des multiples mesures fiscales (CASA, disparition de la demi-part parent isolé, fiscalisation de la majoration pour 3 enfants, augmentation de la TVA, modification de l'assiette de la CSG, ...). Aujourd'hui trop de retraités, et particulièrement des femmes, sont en dessous du seuil de pauvreté, y compris avec une carrière complète. L'aggravation de la baisse du pouvoir d'achat des retraités ne résoudra en rien les difficultés financières des régimes de retraites, ni ne favorisera le retour de la croissance.

Inacceptables, les reports successifs de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, alors que le reste à charge des personnes en perte d'autonomie ne cesse de croître. Les 0,3 % de la CASA prélevés sur les pensions doivent être intégralement attribués au financement de la perte d'autonomie.

Inacceptable que l'accès aux soins devienne de plus en plus difficile du fait du manque de médecins, des dépassements d'honoraires, du désengagement de la Sécurité Sociale provoquant l'augmentation du prix des complémentaires santé.

Dans l'immédiat, les retraités revendiquent :

La fin du gel des pensions et l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités avec l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et un minimum de retraite équivalant au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète.

La mise en œuvre courant 2015 de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement et la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.

Le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

MARDI 17 MARS 2015 9 h 30

Rassemblement information débat

La Roche sur Yon Bourse du Travail BD Louis Blanc



Retraité-e, ... dans quel état j'erre ?

Au moment de remplir un formulaire, quel-le retraits-e n'a jamais eu d'hésitation pour remplir la case « profession » : *secrétaire ? retraits-e ? Enseignant-e retraits-e, ou bien retraits-e-enseignant-e ?* Quelle est donc sa situation sociale lorsque l'on est retraits-e ? Question que chacun-e se pose avant de quitter l'exercice professionnel comme après ...

Assez peu d'études semblent avoir été menées sur le sujet. Quelques travaux (un peu anciens) nous éclairent cependant.

Ils intéressent les retraitsés actuels tout comme les retraitsés futurs.

« On va vers une société répartie entre un tiers de jeunes, un tiers d'actifs et un tiers de retraitsés. Il serait donc urgent de mieux connaître ces derniers et de mieux reconnaître leur rôle so-

cial», constate Dominique THIERRY. (1) « Comment s'impliquent-ils dans la vie sociale ? Y a-t-il une norme de comportement, comme faire du bénévolat, cultiver son jardin, s'occuper de ses petits-enfants, ou encore profiter d'un juste repos après le labeur ? »



Comment se définir retraitsé ?

Pour Emmanuelle CRENNER (2) *« quitter la vie professionnelle définitivement n'empêche pas les retraitsés de se trouver une nouvelle place dans la société. Sept retraitsés sur dix se sentent avant tout retraitsés **tout simplement** »* (plutôt que retraitsés de leur ancienne profession). L'identification à la vie professionnelle disparaît pour une majorité, d'autant plus que l'on s'éloigne de la vie professionnelle. *« Seul un retraitsé sur quatre cite la profession ou le statut professionnel parmi les trois*

thèmes qui permettent le mieux de le définir » (soit deux fois moins que les actifs). Parmi les retraitsés, les femmes se définissent moins souvent que les hommes par leur profession: 19 %, contre 30 %. Concernant les autres domaines de leur vie, ils font plus souvent référence que les actifs à la famille, aux amis, aux loisirs et à la santé pour se définir.

Elle note néanmoins que *« les retraitsés ne pensent pas constituer une classe sociale : lorsqu'on parle de classe sociale, les retraitsés font*

référence à leur métier, comme les actifs.»

D. THIERRY interroge :

« Finalement qu'est-ce que l'identité après le travail ?

- l'identité est inscrite dans mon corps : votre carte d'identité le rappelle, vous avez une date de naissance, un sexe, un corps, et tout cela participe de votre identité ; ce n'est plus évidemment le corps de vos vingt ans...

- J'ai un rapport différent au temps : dans le travail, on n'est pas maître

de son temps; d'un seul coup, on est obligé de gérer son temps, et c'est souvent un apprentissage très difficile ;

- la carte de visite : avant j'étais ce qui était inscrit sur ma carte de visite maintenant je suis ce que je fais ; c'est une grande transformation;

- je suis ce que je pense : si j'ai du temps disponible, je peux penser ; pour penser, il faut des stimulations et du temps pour faire un travail préalable de maturation plus ou moins inconscient ;

- je suis une personne en relation : les relations professionnelles disparaissant, il faut créer un nouveau système de relations, selon qu'on déménage ou non, qu'on a des relations familiales importantes ou non, des activités associatives, etc;

- je suis ce que je possède : les problèmes de patrimoine sont importants;

- je suis inscrit dans un espace : je reste là, ou je change de logement, voire de région ;

- je suis ce que j'ai transmis ou ce que je transmettrai : chacun est en effet préoccupé de ce qu'il restera de lui une fois qu'il aura disparu.

Selon Vincent CARADEC (3)
« les moments de transition tels que la retraite supposent une réflexion de chaque individu sur ce qu'il est; ils se caractérisent par une transformation dans les engagements ; ils se traduisent par des transformations dans l'environnement relationnel. » Selon lui, peu de néo-retraités sont affectés négativement par la perte de leur statut antérieur et la modification de leurs rapports sociaux. Le passage à la retraite se déroule, le plus souvent, en douceur.

Selon ses recherches, plusieurs facteurs y concourent ...

la préparation (5)

J'ai vraiment bien aimé... d'ailleurs ils m'ont fait une belle fête quand je suis partie. Mais ça allait dans une époque. Après, l'université a manigancé toutes sortes de réformes et de micmac et ça n'était plus la même ambiance. (Cécile, 59 ans, secrétaire).

La transition(5)

Je m'étais dit que terminer le vendredi et puis le week-end rester chez soi, ça ferait bizarre, de couper son réveil, etc. Donc j'ai fait un superbe voyage de trois semaines au Québec. Je m'étais dit que ça ferait un bon sas, et puis on rentre, on reprend contact avec les uns et les autres, on raconte son voyage, et donc ça c'était impeccable pour moi. Quand je suis revenue il n'y a pas eu de choc.

(Marion, 64 ans, psychologue)

On y pense et on se dit "maintenant c'est ça, maintenant c'est comme ça"... Ah oui ça continue, surtout les premiers jours. Il y a une routine, on a l'impression d'entendre la sonnerie, on vit en étant là-bas, mais j'étais ici. C'était bizarre. Et puis il y avait d'autres activités que j'avais entreprises, ça m'occupait, mais ça n'effaçait pas. Donc c'est une empreinte qui est restée quand même assez longtemps. (Siméon, 63 ans, directeur d'école)

... avant la retraite

C'est la période au cours de laquelle on se projette dans l'avenir « de manière raisonnée pour essayer d'en maîtriser le cours ou sur un mode qui laisse plus de place à l'imaginaire. » On anticipe sa vie future « de manière assez précise pour ce qui est du logement » et beaucoup moins en ce qui concerne « la future occupation du temps libre, qui prend plus souvent la forme de pistes assez vagues que de projets clairement planifiés. »

La préparation passe par **une prise de distance par rapport**

à l'investissement professionnel dans les derniers temps de son activité professionnelle. V.CARADEC note que la pénibilité dans le travail qui s'est accrue facilite ce mouvement. « Par ailleurs, le contexte s'est fait, à partir des années 1970, plus favorable: d'une part, les conditions économiques des retraités se sont nettement améliorées avec l'arrivée à la retraite de générations bénéficiant de pensions à taux plein (4) et, d'autre part, la diffusion des valeurs d'épanouissement et de réalisation de soi a rendu plus attractive cette période de

la vie. La retraite est ainsi devenue une étape de l'existence attendue et valorisée. »

Elle se trouve renforcée par un second mécanisme: la croyance en une crise au moment de la retraite. Bien qu'erronée (« la retraite n'a pas de conséquences négatives sur la santé qu'elle semble même plutôt améliorer ») cette croyance très répandue souligne que « les changements de statut peuvent s'avérer délicats et qu'ils sont à prendre au sérieux. Le futur retraité, mis sur ses gardes, cherche à éviter la crise annoncée et se montre ensui

La retraite venue ...

La réorganisation de l'existence prend alors des formes variées. Mais, explique V.CARADEC, « une même question se pose à tous les retraités : comment réorganiser leur existence en s'engageant dans des activités qui vont venir occuper le temps libéré par la cessation de l'activité professionnelle ? Or, dans cette entreprise d'orientation de soi, les retraités vont disposer de ce qu'il dénomme trois

« supports » :

« Les supports collectifs sont à la fois les représentations de la retraite -comme nouvelle étape de l'existence, comme moment de réalisation et d'épanouissement de soi - et les rôles sociaux valorisés à ce stade de l'existence. De ce point de vue, deux rôles paraissent aujourd'hui particulièrement valorisés : celui de bénévole (davantage investi

par les hommes !) et celui de grand-parent (davantage investi par les femmes !). » E.GRENNER confirme :

« Parmi les retraités, les femmes qui ont des petits-enfants déclarent plus souvent être satisfaites du moment où elles sont parties à la retraite. Cette corrélation ne se retrouve pas chez les hommes. »

« Les supports « personnels »

(Suite p 6)



Le dépassement (5)

Quand on vous demande ce que vous faites, on parle des cours de danse, du club de lecture, de nos amis, de nos voyages, parce que, bon, on aime organiser les choses. Les gens sont envieux, mais, bon, on n'a que le résultat de ce qu'on veut bien entreprendre. On saisit les occasions quand elles se présentent et donc c'est normal.

(Alix, 62 ans, institutrice)

Mon travail impliquait beaucoup de lectures et d'information parce qu'enseignant, surtout en traduction, il faut être très cultivé, ça fait partie de ma formation. Donc je continue à m'informer parce que ça me passionne. Je suis branchée, il y a deux minutes j'étais branchée sur la BBC. Ça me passionne comme ça m'a toujours passionnée donc je continue à m'informer. Il y a une partie de ma vie qui n'a pas changé.

(Christine, 65 ans, professeur)

-te d'autant plus satisfait et confiant qu'il constate que les maux redoutés l'ont épargné. »

Pour sa part, D.THIERRY distingue trois types de départs :

- le **départ par choix** : on décide de partir parce qu'on a un projet, sans aucune nostalgie du travail ;

- le **départ par défaut** : on ne choisit pas vraiment, mais on part parce qu'on se sent usé ou ne supporte plus le stress et les contraintes du travail ;

- le **choix par nécessité** : il s'agit de raisons personnelles (soucis de santé, de famille ...)

Pour lui, « l'équilibre qu'on a réussi à trouver pendant sa carrière entre le travail et d'autres activités va faciliter ou au contraire rendre difficile la transition. Ceux qui n'ont pensé qu'au travail toute leur vie auront un aménagement identitaire très difficile. Finalement le passage à la retraite implique un travail de deuil qui peut durer longtemps. La question qu'on pose aux retraités n'est plus « Qui êtes-vous ? » mais « Que faites-vous ? », ce qui n'est plus du tout la même chose. »



« Les supports relationnels, familiaux et amicaux renvoient au

V.CARADEC pressent l'intérêt de nouvelles recherches pour les générations futures dont le passage à la retraite va être marqué par d'importantes transformations. Il cite notamment *« le recul de l'âge moyen de cessation d'activité, sous l'effet conjugué de l'augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour obtenir une pension à taux plein, les situations « hybrides » entre l'activité et la retraite, certains pensionnés continuant à exercer une activité professionnelle, pour des raisons financières (du fait de la baisse du taux de remplacement du dernier salaire) ou par intérêt pour leur travail. »*

Ce que toute l'expérience syndicale confirme abondamment !



- (1) Dominique THIERRY, Docteur en sociologie, Professeur à l'IEP de Paris (colloque de l'Ecole de Paris -2005-)
- (2) Emmanuelle CRENNER (Division Enquêtes et Études démographiques de l'Insee): « être retraité : quelle identité après le travail ? » (économie & statistique n°393/394 -2006-) L'étude apporte aussi certaines précisions sur les différences enregistrées selon les milieux socio-professionnels.
- (3) Vincent CARADEC, sociologue à l'Université Ch.De Gaulle de Lille III, « les mécanismes de la transition identitaire au moment de la retraite »
- (4) Osons une précision ... perfide : l'étude a été publiée en 2008 !
- (5) Hélène ERALY Extraits d'entretiens in « L'identité narrative mise à l'épreuve de la retraite: une analyse de récits biographiques»

Souriez, vous êtes photographiés !

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié en janvier 2015 une étude de la situation de l'ensemble des retraités français fin 2012.

Elle confirme que les retraités constituent une force sociale considérable et en forte progression.

Elle pointe également des écarts importants de revenus.

Elle étudie une génération de moins en moins représentative: celle de 1946. C'est la plus récente à avoir atteint 66 ans au 31 décembre 2012 et qui a pu ainsi partir à la retraite dans sa quasi-totalité avant la fin 2012. 82 % des retraités de cette cohorte ont pu liquider au taux plein dans leur régime principal. 160 trimestres étaient alors nécessaires pour atteindre la durée d'assurance requise (4).

La décote ne s'appliquait pas encore pleinement puisqu'elle a

été introduite depuis le 1er janvier 2006 dans la fonction publique et a été progressivement appliquée à partir du 1er juillet 2010 dans les régimes spéciaux.

Ce groupe a donc peu subi les bouleversements provoqués par les effets cumulés des lois de régression. Pour la génération 1958, la durée de cotisation exigée pour le régime général est passée désormais à 167 trimestres ... Pour la génération 1970, ce sera 171 trimestres... Et de récentes dispositions fiscales s'attaquent à certains avantages accessoires (3) (telle la fiscalisation de la majoration pour trois enfants et plus, la disparition de la demi-part pour veuvage) ...

Comment seront les prochaines photos ? Si actifs et retraités actuels ne s'en mêlent pas, on y trouvera peut-être peu de sourires !

Françoise CELERIER
Claude RIVE

pour mieux comprendre :

1. La pension de retraite est composée de plusieurs éléments. Le premier est l'**avantage principal de droit direct**. Il est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle (et plus généralement des trimestres validés) et des cotisations qui y sont liées.
2. L'avantage peut être transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire, sous certaines conditions. On parle alors d'**avantage de droit dérivé**, souvent appelé pension de réversion, qui peut être cumulé à un avantage principal de droit direct.
3. À ces deux éléments peuvent s'ajouter, selon les régimes et les situations individuelles, des **avantages accessoires**. Le plus répandu est la majoration de pension pour trois enfants ou plus.
4. La **durée d'assurance** correspond aux périodes d'activité professionnelle donnant lieu à la validation de trimestres, aux périodes assimilées pour maladie, chômage, invalidité, etc., périodes d'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF), durées d'assurance validées à l'étranger, ainsi que les majorations de durée pour enfants.
5. On parle de **polypensionné** pour qualifier un retraité percevant des pensions issues de régimes professionnels différents. (Il en existe 35). En 2013, d'après la CNAV, la moitié des personnes ayant liquidé leur retraite avaient cotisé à plusieurs régimes (57% des hommes et 43% des femmes).

Des chiffres

qui font réfléchir...

Entre 2008 et 2012, le nombre de retraités de droit direct (1) a augmenté de près d'un million.

*Fin 2012, tous régimes confondus, **15,3 millions** de retraités percevaient une pension de droit direct de **1282 € bruts** en moyenne par mois (1196 € nets).*

1,1 million de personnes (essentiellement des femmes) percevaient uniquement des avantages de réversion (2).

Les femmes percevaient une pension inférieure de 26% à celle des hommes, même avec les droits dérivés et avantages accessoires (3).

10% des retraités recevaient une pension inférieure à **357 € bruts** mensuels (343 € nets),

*10% des retraités recevaient une pension supérieure à **2637 € bruts** mensuels (soit 7 fois plus).*

Toutes générations confondues, les femmes validaient en moyenne 33,6 années (dont les majorations pour enfants) durant leur carrière, contre 38,5 années pour les hommes.

Un retraité sur trois avait cotisé à plusieurs régimes de base. Les uni pensionnés percevaient des montants moyens plus élevés que les poly pensionnés (5), que ce soit les hommes (+11 %) ou les femmes (+9 %).

F.S.U.85

S.F.R.

Pôle associatif

71 bd Aristide Briand
(Rez-de-chaussée, porte C)
BP 01

85001 La Roche-sur-Yon Cedex

tél + fax : 02-51-05-56-80

courriel : fsu85@fsu.fr

Rédaction:

M.Belkhenchir, F.Bourdet, F.Célrier,
C.Férignac, J.P.Majzer, P.Marton,
E.Mathé, D.Poussin, C.Rivé,
D.Sciandra



Vous pouvez aussi

nous retrouver

sur

<http://sd85.fsu.fr/>

à la rubrique

« retraite »



Le 12 janvier 2015, la MGEN et Harmonie Mutuelle ont signé une lettre d'intention afin que les deux mutuelles entrent en discussion exclusive.

Bande dessinée



Au festival d'Angoulême 2015

Cérémonie dans les grands salons ... Après les discours d'hommage à Charlie Hebdo du Maire, Président d'agglo, Président du Festival, Jean-Christophe Menu, dépêché par Charlie Hebdo pour recevoir le Grand Prix spécial, prend la parole.

Autre discours. « *L'esprit Charlie, ce n'est pas de transformer en héros nationaux des satiristes qui chiaient sur le pouvoir, de faire sonner Notre Dame pour des anti-cléricaux. L'esprit Charlie, c'est de dire que le Maire d'Angoulême est un con quand il grille les bancs.* » Puis, en direction de la presse : « *qu'elle se sorte les doigts du c... et qu'elle commence à sauver la planète. Après, vous pourrez dire vive la France.* » Et au journaliste de La Charente Libre : « *L'humour et la démocratie, c'est kif kif. Le progrès, c'est 250 ans depuis la révolution. La régression, elle, prend 15 secondes avec une kalachnikov. L'humour est la meilleure réponse, car une société qui ne rit plus, qui vit dans la terreur, n'a plus de sens.* »

Transmis par Philippe MARTON

Dans la tourmente

solidarité intergénérationnelle, verraient leur contribution alourdie parce qu'aujourd'hui ils « coûtent » plus cher !

Notre mutuelle est-elle en train de perdre son âme ?

Ni le mouvement syndical ni le mouvement mutualiste ne peuvent s'exonérer de mobiliser pour que la Sécurité Sociale retrouve les principes ayant présidé à sa création : *l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité.*

E.M.